

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie
et de la communication DETEC
Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti
Palais fédéral Nord
3003 Bern

Par courriel à :
m@bakom.admin.ch
bettina.nyffeler@bakom.admin.ch
samuel.mumenthaler@bakom.admin.ch

Genève, le 29 janvier 2024

Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le 8 novembre 2023, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). Le délai de réponse est fixé au 1er février 2024 et nous vous remercions de nous permettre de nous exprimer sur ce sujet qui risque de rompre l'équilibre déjà fragile du paysage audiovisuel romand.

L'Antenne Romande est une association de scénaristes, de réalisateur.ice.s et producteur.ice.s professionnel.le.s romand.e.s qui est affiliée à l'ARF/FDS (Association suisse des Scénaristes et Réalisateurs.trices). Formée en 2020, l'Antenne Romande reprend les buts de l'association nationale dont elle fait partie en prenant soin de défendre les intérêts spécifiques de la branche audiovisuelle romande indépendante et en s'engageant pour une culture diversifiée.

La SSR, ainsi que son unité régionale la RTS, sont d'une importance capitale pour l'industrie audiovisuelle romande. La révision de l'ordonnance telle qu'elle est prévue aura un impact dévastateur sur les activités professionnelles de nos membres ainsi que sur celles des nombreux.ses technicien.ne.s qui dépendent des projets initiés par nos membres. C'est pourquoi nous nous permettons de prendre position sur les modifications prévues comme suit :

Le Conseil fédéral doit conserver sa responsabilité sur la concession et le financement de la SSR

Nous sommes soulagé.e.s que le Conseil fédéral ait clairement rejeté l'initiative populaire "200 francs ça suffit !" se prononçant ainsi clairement pour le maintien du service public en Suisse. Comme le Conseil Fédéral, nous pensons, que la répartition actuelle des compétences doit être maintenue : la LRTV définit les principes de bases tandis que le montant de la redevance et son attribution sont réglées par le Conseil Fédéral.

La SSR ne doit en aucun cas être instrumentalisée par des intérêts politiques ou partisans et seule l'actuelle répartition est à même de garantir cette neutralité. Le Conseil fédéral doit continuer à déterminer le contenu des concessions et, sur cette base, décider du montant de la contribution à la SSR, aux radios locales et aux télévisions régionales privées. La répartition actuelle des tâches entre le Parlement et le Conseil fédéral garantit la continuité,

la sécurité de la planification pour les différentes entreprises de médias et l'indépendance politique de la SSR. Dans le monde d'aujourd'hui où nous constatons au quotidien les ravages de la désinformation et les difficultés à l'endiguer, seul un service public fort peut garantir l'accès à une information de qualité pour toutes et tous, pilier de la démocratie.

Comment envisager des coupes importantes dans le budget de la SSR, alors que le mandat de prestations doit être renouvelé et qu'il n'est donc pas encore défini ? Autrement dit, comment peut-on débattre du montant de la redevance sans savoir ce qu'elle doit couvrir ? Comment renforcer la culture, l'information et la formation comme l'a déclaré le Conseil Fédéral dans son communiqué de presse du 8 novembre 2023 tout en réduisant le montant de la redevance ? Cette équation est impossible, et nous, qui sommes en lien étroit avec la RTS, voyons déjà de manière directe les dommages collatéraux des coupes opérées dans son budget lors la précédente baisse.

Nous saluons bien entendu l'engagement clair du Conseil fédéral en faveur du mandat culturel de la SSR dans la nouvelle concession, mais, pour éviter qu'il ne s'agisse uniquement de déclarations d'intention, le Conseil fédéral doit formuler des mesures concrètes et les inscrire dans la nouvelle concession. La SSR doit être sollicitée de manière précise et s'engager à fournir un catalogue de prestations "culturelles".

La RTS, partenaire de la branche audiovisuelle et de la culture romande

La RTS collabore étroitement avec la branche audiovisuelle et les industries culturelles indépendantes romandes. La nouvelle réduction de la redevance des ménages qui impliquerait aussi de nouvelles coupes budgétaires à la RTS, menacerait considérablement ses missions culturelles, éducatives, d'information et de divertissement telles qu'elles sont définies de manière globale dans la concession.

Même si, selon le Conseil fédéral, le mandat culturel ainsi que l'information et la formation devront être à l'avenir prioritaires, les pertes financières résultant de l'adaptation de l'ORTV conduiraient à une réduction drastique de l'offre culturelle de la RTS. On ne peut sans cesse demander de nouvelles coupes et raisonnablement imaginer que l'offre va rester la même.

Les coproductions que nous réalisons avec la RTS constituent le terreau indispensable pour une offre solide et diversifiée en région. Le "Pacte de l'audiovisuel", c'est à dire l'accord qui définit les liens entre l'industrie audiovisuelle indépendante et la SSR, est fondamental pour que notre industrie audiovisuelle puisse survivre.

Avec la baisse de la redevance, c'est tout le fragile édifice de la production cinématographique et audiovisuelle romande qui risque de s'effondrer, affectant ainsi toute l'économie culturelle romande. En premier lieu, les réalisateurs et les scénaristes qui devraient faire face à une réduction drastique de leurs engagements dans des productions coproduites par la RTS - ce qui entraînerait également une baisse de leurs droits d'auteur. Mais toutes les personnes engagées dans les productions que nous initions – techniciens, comédiens, compositeurs – se verront également impactés.

L'offre de court-métrages produits par la RTS se verrait également réduite, ne permettant pas à la RTS de soutenir la relève et de poursuivre ainsi sa mission éducative.

La SSR, par l'intermédiaire de la RTS, permet le rayonnement de la culture romande à l'étranger. Elle coproduit des films d'auteur qui rencontrent de grands succès en festival comme ceux d'Ursula Meier ou Carmen Jaquier ou des séries directement inspirées de notre histoire, comme „Winter Palace“ autour de la création de l'hôtellerie de luxe dans les Alpes ou „Quartier des Banques“. Une série comme „Délits Mineurs“ en passe d'être vendue dans de nombreux pays met elle en avant les spécificités du système judiciaire pour mineurs de notre pays. Pour faire

face à la sévère concurrence internationale et pour pouvoir rester des partenaires indépendantes face aux streamers, nous avons besoin d'un partenaire solide qui ne peut être que la RTS.

Assurer la diversité de l'offre culturelle régionale

D'autres coupes importantes dans le budget de la SSR auraient également de graves conséquences pour la cohésion entre les régions linguistiques. La SSR devrait réduire son offre et ne serait plus en mesure d'assumer son mandat de programmation conformément à l'article 24 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).

Nous saluons le fait qu'il existe une compensation régionale substantielle au sein de la SSR (cf. "Clé Helvetia") qui permet à la Suisse romande de bénéficier d'un programme de radio et de télévision complet. La SSR garantit la diversité culturelle de la Suisse et la compréhension culturelle entre les régions en diffusant les programmes des différentes régions linguistiques – qu'ils soient doublés ou sous-titrés – sur la plateforme „Play Suisse“.

Enfin, nous insistons également sur le fait que toute diminution de l'offre de la SSR en Suisse romande ne sera pas comblée par des médias privés suisses qui, au vu de notre faible bassin de population, ne sauraient être rentables, mais qu'elle serait au contraire remplacée par des médias étrangers, diminuant ainsi notre indépendance audiovisuelle, sans garantie aucune de refléter la réalité de notre pays.

Maintien de la participation culturelle

L'amélioration de la participation à la culture est une préoccupation majeure de la Confédération, qui constitue également l'un des trois axes d'action de l'actuel message fédéral sur la culture 2021-24. Ici aussi, la SSR apporte une contribution indispensable, en plus des prestations étendues mentionnées en tant que producteur culturel. Grâce aux offres TV, radio et en ligne de la SSR, de larges couches de la population ont un accès facile à tout l'éventail de la création culturelle suisse, de la musique nationale aux formats culturels plus classiques comme la littérature, le théâtre, le cinéma ou les nouvelles formes d'expression culturelle expérimentales. Grâce à leur ancrage régional, elles sont très proches de leur public et de leurs préférences et besoins régionaux et locaux. Les coupes envisagées menacent donc également d'autres missions de la Confédération en matière de politique sociale et culturelle, auxquelles le Parlement fédéral a dit "oui" en approuvant très clairement le message culture 2021-24 en octobre 2021.

Pas de nouvelles réductions de la taxe sur les ménages

La redevance des ménages a déjà été successivement réduite ces dernières années, passant de 490 francs par ménage privé à 335 francs aujourd'hui, soit déjà une réduction de plus de 30% ! Parallèlement, l'offre de programmes de la SSR a été continuellement élargie dans l'esprit du service public, en particulier dans le secteur online et malgré les mesures d'économie déjà prises.

Les recettes de Serafe, réduites à 335 francs, ne permettent déjà plus de remplir les obligations financières de la SSR et des fournisseurs de services régionaux. En 2022, les dépenses se sont élevées à près de 1,4 milliard de francs, pour des recettes totales d'un peu plus de 1,3 milliard de francs. Le déficit correspondant était de plus de 80 millions de francs en 2022. Il existe encore certaines réserves Serafe des années précédentes. Elles sont toutefois loin d'être suffisantes pour assurer le financement actuel jusqu'au renouvellement de la concession.

Il faut également tenir compte du fait que la SSR a enregistré des pertes importantes dans le domaine de la publicité par rapport aux années précédentes et que le Conseil Fédéral a décidé de mettre un terme à l'indexation du financement de la SSR sur le renchérissement. Or, selon l'Office Fédéral de la Statistique, notre pays a connu un renchérissement moyen de 2,1 % en 2022 et de 6,1% entre 2018 et 2023. L'arrêt de l'indexation du financement de la SSR sur le renchérissement représentera une perte sèche de 70 millions de francs pour la SSR d'ici à 2025 !

Nous estimons que la redevance des ménages doit être calculée de manière à ce que la SSR puisse assumer ses obligations, notamment dans le domaine clé de la culture.

Dans ce contexte, nous demandons également de prendre en compte le fait que les réductions de programmes qu'imposerait la baisse progressive de la redevance ménagère à 312 ou 300 francs, déjà proposée, signifieraient également la suppression d'émissions très appréciées du public, dans le domaine du sport mais aussi celui du divertissement.

Même si nous comprenons la volonté du Conseil fédéral d'alléger la charge des ménages privés, nous recommandons, compte tenu de la situation financière déjà tendue de la SSR et de la RTS, de maintenir la redevance des ménages à 335 francs.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte nos réflexions et revendications pour la suite du processus décisionnel et vous en remercions d'avance.

Nous restons bien sûr à votre disposition. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante info@antenne-romande.ch

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Nicole Borgeat, coprésidente



Géraldine Rod, coprésidente